

Date de la convocation : 2 février 2024

Le jeudi 8 février 2024, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil Municipal, 14 rue Fortuné Charlot en séance publique, à 19h00 sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël CARPENTIER, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRESENTS : 28 VOTANTS : 33

Étaient présents :

Jean-Noël CARPENTIER, Jacqueline HUCHIN, Jean-Claude BENHAÏM, Adelaïde HAMITI, Miloud GOUAL, Monique LAMOUREUX, Casimir PIERROT, Dalila KHORBI, Mohamed BOUROUIS, Annie TOUSSAINT, Hafid IABASSEN, Tina RAMAH, Stéphane LARTIGUE, Jimmy JOUHANET, Nassira BENOUARI, Marie-Claire LETY, Cyril JOLY, Landry PERQUIS, Uriell MARQUEZ, Bastien REDDING, Thibault PETIT, Manuela MELO, Atika LHOUM, Mustafa HECIMOVIC, Régis PEDANOU, Ruffin KAPELA, Brigitte CERVETTI, Sébastien CÉLERIN

Excusés ayant donné pouvoir :

Diénabou KOUYATE donne procuration à Adelaïde HAMITI, Christine DENIS donne procuration à Dalila KHORBI, Isabelle MOSER donne procuration à Thibault PETIT, Housman BATHILY donne procuration à Stéphane LARTIGUE, Toufik LAADJAL donne procuration à Manuela MELO

Absents :

Jeanne DOCTEUR, Laurent LE LEUXHE

Secrétaire :

Hafid IABASSEN

La présente liste des délibérations et les extraits de délibérations sont disponibles sur le site internet de la Commune (rubrique le Conseil Municipal)

- Délibération n° DEL24_001 : Désignation du référent déontologue des élus locaux
Approuvée
- Délibération n° DEL24_002 : Création de poste
Approuvée
- Délibération n° DEL24_003 : Organisation du temps de travail de la Police Municipale de Montigny-lès-Cormeilles
Approuvée
- Délibération n° DEL24_004 : Mise à jour des emplois concernés par les astreintes
Approuvée

- Délibération n° DEL24_005 : Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2024 (ROB)
Pris Acte
- Délibération n° DEL24_006 : Réalisation de deux contrats de prêt pour le secteur public local, prêt relance verte d'un montant global de 13 937 731 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement du groupe scolaire Victor Bordier
Approuvée
- Délibération n° DEL24_007 : Demande de subvention auprès du Syndicat Départemental d'Énergie du Val d'Oise (SDEVO) dans le cadre du programme 2024 d'intégration des réseaux dans l'environnement pour la rue du Général-De-Gaulle (entre le carrefour rue de la Croix Blanche et le groupe scolaire Yves-Coppens), la rue de Cormeilles et la rue de la République (entre l'avenue des Frances et la rue du Général-De-Gaulle)
Approuvée
- Délibération n° DEL24_008 : Demande de subventions relatives à l'opération «plan vélo»
Approuvée
- Délibération n° DEL24_009 : Appel à projets du Contrat de Ville - dossiers de demandes de subventions 2024 auprès de l'État
Approuvée
- Délibération n° DEL24_010 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une déclaration préalable de travaux relative à la pose de clôtures dans le jardin des Feuillantines
Approuvée
- Délibération n° DEL24_011 : Rétablissement des limites de propriété des parcelles AM 263 et AM 265 entre Monsieur LUIS Jean-Marc et la Commune de Montigny-lès-Cormeilles
Approuvée
- Délibération n° DEL24_012 : Échange des parcelles AM 1021 et AM 1018 appartenant à Monsieur LUIS Jean-Marc et à la Commune de Montigny-lès-Cormeilles en vue de la création d'un parc urbain
Approuvée
- Délibération n° DEL24_013 : Régularisation d'un élargissement de voirie sur la parcelle AI 95 pour l'inclure dans le domaine public communal
Approuvée
- Délibération n° DEL24_014 : Avenant à la convention entre la Caisse d'allocations familiales (CAF) pour l'accès sécurisé à "Mon Compte Partenaire"
Approuvée
- Délibération n° DEL24_015 : Convention de subvention avec la Caisse des dépôts et consignations au titre du dispositif « Conseiller Numérique » - Vague 2
Approuvée

Il est possible de consulter le registre des délibérations au service des affaires générales et transversales situé au 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville, 14 rue Fortuné-Charlot.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre des délibérations pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la Commune
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.